



DOSSIER DE PRESSE

Le 30 août 2019

Bilan de la saison estivale 2019 en matière de sécurité et de protection des populations

Du fait de la forte augmentation de la population en zone littorale et rétro-littorale mais aussi sur les nombreux sites touristiques et manifestations organisées sur le département de la Vendée, l'ensemble des services de l'État a été mobilisé pour assurer la sécurité des personnes et des biens et veiller au respect de la tranquillité publique.

Très en amont de la saison, le dispositif estival de sécurité publique avait été planifié pour assurer un maillage territorial étendu et adapté en lien avec les collectivités. Il reposait sur une mobilisation accrue et visible des services de la Gendarmerie et de la Police nationales avec le concours de renforts saisonniers.

Une mobilisation renforcée et soutenue durant tout l'été

Comme l'an passé, les renforts estivaux des forces de l'ordre pour le département de la Vendée ont pu être mobilisés à un haut niveau, malgré les contraintes fortes induites par le contexte de menace terroriste au plan national, pour garantir la sécurité des estivants.

En zone de compétence de la **Police nationale** (agglomération des Sables d'Olonne), les missions de sécurisation du remblai, de la plage, du port de pêche et du centre-ville ont été menées par les effectifs locaux **renforcés par 7 personnels de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) ainsi que des réservistes.**

Trois communes (Les Sables d'Olonne, La Faute sur Mer et Saint Jean de Monts) ont bénéficié, comme l'an passé, du renfort de **11 policiers nageurs sauveteurs du 4 juillet au 1^{er} septembre 2019.**

En zone gendarmerie, **les effectifs de la Gendarmerie départementale ont été renforcés par 122 militaires et réservistes** du 1^{er} juillet au 31 août 2019 (32 gendarmes mobiles, 37 gendarmes départementaux, 50 réservistes, 2 cavaliers de la Garde républicaine à cheval et une officier allemand à Saint-Jean-de-Monts).





Une section sentinelle a été déployée en Vendée du 1^{er} juillet jusqu'au 1^{er} septembre sur le littoral vendéen et au Grand parc du Puy du Fou. Dans le cadre du renforcement Vigipirate, l'opération Sentinelle vise à surveiller et protéger, en appui des forces de sécurité intérieure, les sites sensibles et les lieux d'affluence.

Mobilisées particulièrement sur cette période estivale, les **polices municipales** des communes littorales ont renforcé également à cette occasion leur coopération avec les forces de sécurité.

112 sapeurs-pompiers saisonniers sont venus en renfort des effectifs des centres littoraux et du Centre de traitement des alertes (CTA) / Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) ; **l'effectif de garde ayant été multiplié par 3 en journée et par 2 la nuit.**

Les dispositifs de sécurité ainsi planifiés ont permis **d'assurer un maillage territorial étendu.**

Des grands rendez-vous sous contrôle

Cette saison s'est déroulée sans incident majeur, sans trouble conséquent à l'ordre public.

Les grands rassemblements organisés dans le département ont représenté un enjeu de sécurisation et concernent **près de 800 000 personnes**. En termes de sécurité, Ces évènements se sont déroulés correctement en raison d'une **préparation concertée** avec les porteurs de projet et d'une mobilisation forte des acteurs de la sécurité. Ainsi, le concert Fun Radio ouvrant la saison n'a occasionné aucun désordre comme l'ensemble des évènements habituels comme les Foulées du Gois, les spectacles pyrotechniques, le Festival de Poupet, les meetings aériens ...

Un bilan de la délinquance générale contrasté

Le bilan de la saison estivale 2018 avait été marqué par une augmentation de + 12% des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Les faits constatés sur l'ensemble du département par les services de police et gendarmerie sur la période du 1er juillet 2019 au 23 août 2019 sont en augmentation avec l'enregistrement de 141 faits supplémentaires par rapport à la même période en 2018 (3725 faits contre 3584).

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : **589 faits en 2019** contre 612 en 2018 soit **-3,76%**

Le sentiment de sécurité des estivants sur la voie publique se traduit directement dans **les chiffres relatifs aux atteintes volontaires à l'intégrité physique qui baissent de près de 4 % avec 589 faits enregistrés en 2019 contre 612 en 2018**. Cette évolution positive ne doit cependant pas masquer l'impact des phénomènes d'alcoolisation excessive encore trop souvent à l'origine de ces faits de délinquance à la sortie des lieux à caractère festif et au sein de la cellule familiale.





- Atteintes aux biens : **2 700 faits en 2019** contre 2 598 en 2018 soit **+3,92%**

A l'inverse, **les atteintes aux biens connaissent une augmentation dans la même proportion soit de 4 % avec 2700 faits enregistrés en 2019 contre 2598 en 2018.** Alors que les vols avec violence, les vols par ruse et les vols liés à l'automobile régressent, les vols avec effraction suivent une tendance haussière constatée au niveau national. Les locaux industriels, commerciaux ont été les principales victimes de ces faits suivies des habitations principales.

Vols de vélos : entre le 1^{er} juillet et le 25 août 2019, on constate une baisse globale des faits de vols de vélos en zone gendarmerie (233 en 2018 contre 172 en 2019) notamment sur l'île de Noirmoutier, Saint-Jean-de-Monts et Saint-Gilles-Croix-de-Vie traditionnellement plus exposées à cette problématique.

- Escroquerie et infractions économiques et financières : 436 faits en 2019 contre 374 en 2018 soit **+16,6%**

Sur le front **des escroqueries et infractions économiques et financières, elles enregistrent une hausse de 16,6 % avec 436 faits en 2019 contre 374 faits en 2018.** Cette tendance s'explique par l'augmentation sensible des escroqueries liées à Internet et aux falsifications et usages de chèques volés ou de cartes de crédit. Ces escroqueries appellent donc à la vigilance la plus exacerbée de la population pour échapper à ces pratiques répandues et lucratives.

8 468* interventions réalisées cet été par le service départemental d'incendie et de secours (-7%)

Le SDIS de la Vendée a réalisé **8 468 interventions** sur les mois de juillet et d'août 2019 contre 9074 sur la même période en 2018, **soit une diminution de 7%.**

L'activité téléphonique du centre de traitement de l'alerte fait état de 66 195 appels traités sur cette période, activité similaire à la saison estivale 2018.

- **L'activité secours à personne, à elle seule, a généré 6 386 interventions (75 % de l'activité) en 2019 contre 6 966 l'an passé, soit une diminution de 8 %.**
- Les **incendies** ont représenté 844 interventions en 2019 contre 653 en 2018, **soit 30 % d'augmentation.** Cette augmentation est principalement liée à une activité forte en **feux d'espaces naturels** qui ont totalisé 338 interventions en 2019 contre 151 en 2018 soit une augmentation de 124%. **Ces feux d'espaces naturels ont principalement eu lieu au mois de juillet** (250 interventions, contre 66 au mois d'août).
- Les accidents sur voie publique, incluant notamment les chutes de vélo, ont connu une hausse de 6% avec **934 accidents en 2019** contre 882 en 2018.





Focus sur le secours aquatique

Sur la période estivale, les sapeurs-pompiers de la Vendée ont réalisé 77 interventions en milieu aquatique soit 8 % de diminution par rapport à 2018.

38 noyades ont été enregistrées sur la saison 2019 (37 en 2018). Au 28 août, le bilan humain fait état de 2 personnes décédées, 8 urgences absolues, 28 urgences relatives.

**L'ensemble des chiffres établis pour 2019 sont une projection au 31 août de l'activité constatée entre le 1^{er} juillet et le 28 août 2019.*

Sécurité routière : 8 tués cet été, autant qu'en juillet et août 2018

	Juillet 2018.	Août 2018	Total été 2018	Juillet 2019.	Août 2019.*	Total été 2019*	Variation	Évolution en %
Accidents corporels	39	20	59	36	21	57	-2	-3,4 %
Nombre de tués	4	4	8	6	2	8	0	0,0 %
Nombre de blessés	46	35	81	21	34	55	-26	-32,1 %

Si le nombre des accidents corporels et des blessés connaissent respectivement une baisse de – 3,4 % et de – 32%, 8 personnes ont trouvée la mort cet été, autant que durant la saison estivale 2018.

Outre la fatigue, la somnolence et l'alcoolémie, les principaux facteurs des accidents mortels cet été sont la vitesse excessive ou inadaptée ainsi que le non-respect de la priorité.

Évolution de l'accidentologie locale au 27 août 2019

Bilan en Vendée	2018	2019	Variation	Evolution en %
Accidents corporels	229	193	-36	-15,7 %
Tués	32	32	0	0 %
Blessés	297	245	-52	-17,5 %

Bilan des infractions constatées (chiffres arrêtés au 23 août)

- **4 755 excès de vitesse, 615 conduites sous l'emprise de l'alcool et 130 conduites sous stupéfiants ont été constatés**
- **417 permis ont été retirés dont 100 pour excès de vitesse, 263 pour alcoolémie et 54 pour conduites sous stupéfiants**





Plus de 1300 contrôles réalisés en matière de protection des populations y compris les contrôles en mer

1- Information et sécurité du consommateur : Opération interministérielle vacances (OIV)

L'opération interministérielle vacances (OIV) 2019 a débuté le 1^{er} juin et prendra fin le 15 septembre prochain. Cette période d'intensification des contrôles pour la protection économique et la sécurité des consommateurs permet de cibler des établissements en fonction de la saisonnalité de leur activité, des produits commercialisés et des habitudes consuméristes des estivants.

Au 30 août, les agents de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ont réalisé 617 contrôles avec un taux d'anomalie qui reste élevé (55% d'établissements avec anomalie) bien qu'en baisse par rapport à 2018 (60%). Pour autant, ces établissements en anomalie ne font pas tous l'objet d'une procédure contentieuse (administrative ou pénale).

48 % des établissements contrôlés ont fait l'objet d'un ou plusieurs avertissements sur des réglementations différentes mal appliquées. Le nombre d'entreprises verbalisées a doublé par rapport à 2018 (5%) conséquence des opérations de lutte contre les contrefaçons menées cet été sur le littoral.

Cette année, 2 fermetures administratives ont été prononcées pendant la période estivale, en raison du risque que les établissements représentaient pour la sécurité des consommateurs.

2- Protection des mineurs et sécurité des pratiques sportives : des opérations de contrôles renforcés

En raison de son économie touristique, le département de la Vendée est l'un des premiers départements en nombre de structures d'accueils de type campings, établissements d'activités nautiques et aquatiques, ou encore centres de vacances pour mineurs en accueil collectif (ACM).

- **772 accueils collectifs de mineurs avec hébergement** se sont déroulés sur le département ;
- **1 143 structures de loisirs sans hébergement ouvertes**, au cours de cet été, ont proposé aux jeunes vendéens participant à ces accueils **585 séjours courts** avec hébergement (trois nuits maximum).





Au cours de la saison estivale, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a réalisé :

- **57 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives.** Des défauts d'affichages réglementaires et quelques cartes professionnelles non renouvelées ont été principalement constatés. **Le nombre de déclarations d'accidents est en diminution comparativement à 2018.**
- **66 contrôles dans des accueils collectifs de mineurs.** Les conditions de séjours et d'hébergement sont globalement satisfaisantes. Les organisateurs ont porté à la connaissance 18 incidents dits « graves », soit une diminution de 30% par rapport à 2018. Pour la majorité ceux-ci concernent des blessures ayant nécessité une prise en charge médicale sans suite.

3 - Des contrôles renforcés sur terre comme en mer ou au bord de l'eau

Réponses aux risques de la baignade et des activités nautiques

Tous les moyens de l'État en mer, à quai et sur les plages ont été mobilisés pour que chacun puisse profiter de la mer en toute sécurité. En Vendée, **3 opérations ont été organisées les 8 et 24 juillet et 8 août 2018 dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques reconduite chaque année.**

152 contrôles ont été effectués sur des véhicules nautiques à moteur, des navires à moteur et voiliers. **26 infractions ont été relevées dont 16 portant sur des manquements liés au matériel de sécurité embarqué.**

Suite aux opérations de contrôles de vitesse menées aux entrées des ports vendéens, **16 suspensions du titre de conduite des navires de plaisance à moteur** ont été prononcées par la commission de retrait, d'autres infractions seront directement traitées par le tribunal maritime de Brest.

Des opérations de sécurisation du plan d'eau ont également été menées notamment lors des manifestations, d'évènements et des grands rassemblements sur les plages (meetings aériens, feux d'artifice).

Contrôle sanitaire des sites de baignade en mer et de pêche à pied de loisir

Cet été, l'Agence régionale de santé (ARS) a contrôlé la qualité sanitaire de **76 sites de baignade en mer et 18 sites de pêche à pied de loisir** (*chiffres du 15 juin au 23 août 2019*). Ces contrôles sont hebdomadaires pour les eaux de baignade et mensuels pour les coquillages. Cette surveillance sanitaire porte sur la recherche de germes témoins de contamination fécale.

Seules 5 non-conformités ont été relevées pour les eaux de baignade contre 11 pour les sites de pêche à pied récréative (cette différence s'explique par le fait que les coquillages retiennent et concentrent les bactéries pouvant être présentes dans l'eau de mer).





Contrôle sanitaire de la qualité des eaux de piscines

Le contrôle sanitaire des piscines s'appuie sur la réalisation de prélèvements et d'analyses d'échantillons d'eau mais également sur des visites des installations par des agents de l'ARS.

387 établissements ont été contrôlés ce qui représente 1 105 bassins (*chiffres du 1^{er} juin au 23 août 2019*).

37 visites ont été effectuées, **2 458 prélèvements ont été réalisés dont 1 032 ont présenté au moins une non-conformité, soit un taux de non-conformité de 42 % traduisant la persistance des difficultés des exploitants à gérer correctement leurs installations.** Les principales non-conformités sont dues à des défauts de maîtrise de la désinfection des bassins (absence ou excès de désinfectant dans les bassins).

